

certains gouvernements intéressés ayant une certaine compétence en la matière pourraient apporter une contribution non négligeable à la réflexion sur le renforcement de la confiance et à sa promotion internationale. Ils pourraient par exemple contribuer activement à la tenue d'ateliers et de colloques où des experts et des représentants gouvernementaux pourraient affiner leur compréhension du fonctionnement du renforcement de la confiance. Ils pourraient en outre aider les États intéressés et les experts régionaux à chercher des méthodes opérationnelles efficaces et peu coûteuses comme la surveillance concertée, qui peuvent appuyer efficacement les efforts traditionnels ou non de renforcement de la confiance.

Si le renforcement de la confiance finit par être mieux compris dans ses divers contextes d'application, nous devons peut-être en revoir notre interprétation fondamentale. Chaque nouvelle application du renforcement de la confiance peut différer des autres à des égards importants, ce qui nous obligera à réexaminer ce que l'on en croyait jusque-là essentiel. La doctrine de transformation se prête relativement bien à une telle remise en question, car elle situe le renforcement de la confiance dans un cadre institutionnel plus large et distingue clairement les mesures de confiance des processus associés à leur formulation. L'une des possibilités attrayantes à ce sujet concerne les efforts déployés pour étendre notre champ de réflexion sur le renforcement de la confiance afin d'y intégrer les régimes de sécurité non traditionnels qui témoignent déjà de caractéristiques de coopération (« expansion de la confiance »). *Le renforcement de la confiance dans le processus de contrôle des armements : une doctrine de transformation* a pour ambition de contribuer à l'avancement de ce processus continu de compréhension du renforcement de la confiance.